

Communiqué de presse

Redémarrage restrictif des activités sur les aéroports européens

Royal Air Maroc tient à informer son aimable clientèle que la remise en service des aéroports en Europe s'effectue à partir d'aujourd'hui 20 avril 2010 de manière progressive et avec de fortes restrictions.

En effet, les Autorités Européennes compétentes autorisent les vols de manière très graduelle et avec des limitations. Ainsi, sur 21 vols demandés par Royal Air Maroc, pour la journée du mardi 20 avril, seuls 09 vols sont en cours de confirmation lors de la matinée de cette même journée.

La compagnie nationale recommande à ses clients de s'informer sur les vols rétablis avant de se rendre à l'aéroport et ce afin d'éviter des encombrements et des désagréments.

Les informations sur les vols peuvent être obtenus auprès du Call Center de Royal Air Maroc au N° 08 9000 0 800 ou sur le site royalairmaroc.com

Royal Air Maroc ne ménage aucun effort pour activer l'obtention davantage de vols à opérer sur les vols au départ et à destination des aéroports en Europe.

Casablanca, le 20 Avril 2010